

# **CHAMPAGNE CL DE LA CHAPELLE**

## **REGLEMENT JEU CONCOURS FACEBOOK 2021**

### **ART.1 – Organisation du jeu**

Le Champagne CL de la chapelle (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), Immatriculé au RCS de Reims sous le numéro D780446597 .

Dont le siège social se trouve au **44 rue de Reims, 51390 Ville-Dommange.**

Organise du 15 juillet 2021 au 5 août 2021, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, ( ci-après dénommé « concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce concours est accessible uniquement sur :

- La page Facebook Champagne CL de la Chapelle, à l'adresse suivante :  
<https://www.facebook.com/champagnecldelachapelle>

Ces concours ne sont ni organisés, ni parrainés par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft. Les sociétés Facebook et Instagram ne sauraient être tenues pour responsable , le cas échéant, des manquements à la légalité de ses modalités et/ou de son déroulement. Facebook et Instagram ne sont pas associées à ces jeux. La société organisatrice décharge donc Facebook et Instagram de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec tout jeu, son organisation et sa promotion. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

### **ART.2 – Conditions de participation**

Ces concours sont gratuits et ouverts uniquement aux particuliers, personnes physiques majeurs, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, d'un compte Instagram et/ou Facebook.

Ne sont pas admis à participer les professionnels de tout type (commerçants, destockeurs, etc...) et les personnels des sociétés organisatrices, ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration des concours.

La société se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Les concours sont soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Toute participation aux concours sur papier libre, par courrier, par téléphone ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique et/ ou identifiants Instagram, Facebook – pendant toute la période indiquée de chaque concours.

### **ART.3 – Modalités de participation**

Ces concours se déroulent exclusivement sur la page Facebook Champagne Cl de la Chapelle, accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/champagnecldelachapelle> durant la période indiquée pour chaque concours.

#### **Pour participer à un concours sur la page Facebook, le participant doit :**

- Disposer d'un compte Facebook valide,
- Se rendre sur la page Facebook Champagne CL de la Chapelle, puis sur la publication dédiée au concours.
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée.

L'inscription n'est effective qu'au terme de ces étapes. Les dates de participation de chaque concours sont indiquées sur la publication.

#### **Pour participer à un concours sur la page Instagram, le participant doit :**

- Disposer d'un compte Instagram valide
- Se rendre sur la page Instagram CL de la Chapelle, puis sur la publication dédiée au Concours
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée.

L'inscription n'est effective qu'au terme de ces étapes. Les dates de participation de chaque concours sont indiquées sur la publication du concours.

### **ART.4 – Désignation des gagnants**

Le gagnant ou les gagnants seront déterminés par un tirage au sort, parmi les publications déclarées comme valides. Le tirage au sort sera effectué, dans les 7 jours suivants la fin du Concours, à la date mentionnée au sein de la publication dédiée au concours.

Le tirage au sort sera effectué par l'organisateur, Champagne CL de la Chapelle, au sein de son siège social, 44 rue Reims, 51390 Ville-Dommange.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute tentative de fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

En cas de suspicion de fraude ou participation déloyale, la société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile.

Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seules les données détenues par la Société Organisatrice feront foi. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable si les informations qu'elle aura pu obtenir dans le cadre de ces procédures concernant l'identité, l'adresse mail, postale, ou tout autre élément ne sont pas exactes ou mises à jour.

### **ART. 5 – Dotation**

Le nombre de gagnants, pour chaque Concours, sera indiqué dans la publication dédiée au Concours en cours. Chaque gagnant remportera le lot indiqué au sein de la publication dédiée au Concours en

cours. Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant. La société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Ici le lot est une bouteille de notre cuvée Nuance rosé.

#### **ART. 6 – Conditions de remise des gains**

Chaque gagnant sera sollicité dans les 7 jours suivant le tirage au sort, par la société organisatrice, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via :

- Un message privé Facebook, lorsque le Concours se déroule sur la page Facebook Champagne CL de la Chapelle

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email et adresse postale) en réponse au dit message de la société organisatrice.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par la société Organisatrice sera réputé renoncer à celui-ci. Elle sera alors déchue de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur et pourra être attribué à un nouveau gagnant. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Le lot sera adressé au gagnant par voie postale, à l'adresse postale indiquée par le gagnant. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou vol du colis.

#### **ART. 7 - Modification du Concours**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le Concours devait être reporté, écourté ou annulé.

La société organisatrice se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **ART. 9 - Vie Privée**

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain

sont collectées. Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

### **1) PARTICIPATION AU JEU**

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de chaque opération pour participer au Concours et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

### **2) LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES**

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir :

- identifiant Facebook pour un Concours se déroulant sur la page Facebook Champagne CL de la Chapelle.

- identifiant Instagram pour un Concours se déroulant sur la page Instagram CL de la Chapelle.

Elles ne sont ni enregistrées ni sauvegardées dans un fichier informatique mais sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

#### **Dans le cas où le participant est déclaré gagnant du Concours :**

Il s'agit uniquement des données nécessaires à l'attribution du lot, à savoir : nom, prénom, adresse postale (code postal, ville, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail). Elles sont enregistrées et sauvegardées dans notre fichier informatique clientèle uniquement avec accord du participant mais sont nécessaires à la prise en compte de la participation.

### **3) LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du Concours en cours. Elles seront uniquement destinées à la société Organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation du gagnant et de la distribution du lot. Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

## **ART 10 – Responsabilités**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu.

La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui

concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services de transports et de gestions.